



Traité Maasser Chéni

Michna 7 - Chapitre 3

אֵילָן שֶׁהוּא עוֹמֵד בְּפָנִים וְנוֹטָה לַחוּץ,
אוֹ עוֹמֵד בַּחוּץ וְנוֹטָה לְפָנִים,
מִכְנָגֵד הַחוּמָה וְלְפָנִים, כָּלפָּנִים;
מִכְנָגֵד הַחוּמָה וְלַחוּץ, כָּלחוּץ.
בֵּית הַבַּדִּים שֶׁפִּתְחֵיהֶן לְפָנִים וְחִלְזָן לַחוּץ,
אוֹ שֶׁפִּתְחֵיהֶן לַחוּץ וְחִלְזָן לְפָנִים,
בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים: הַכֹּל כָּלפָּנִים.
וּבֵית הֵלֵל אוֹמְרִים:
מִכְנָגֵד הַחוּמָה וְלְפָנִים, כָּלפָּנִים;
מִכְנָגֵד הַחוּמָה וְלַחוּץ, כָּלחוּץ:

Lorsqu'un arbre se dresse à l'intérieur [des murs de Jérusalem] et qu'il penche au dehors, ou bien qu'il se dresse au dehors et penche vers l'intérieur, [la part qui va] de la muraille à l'intérieur est [considérée] comme intérieure ; celle qui va de la muraille à l'extérieur est [considérée] comme extérieure. Au sujet des pressoirs d'olives dont les entrées sont à l'intérieur et la cavité au dehors, ou bien que les entrées sont au dehors et la cavité à l'intérieur, Beth Chamaï dit : tout est considéré comme intérieur, alors que Beth Hillel dit : ce qui est de la muraille à l'intérieur est [considéré] comme intérieur, ce qui va de la muraille à l'extérieur est [considéré] comme extérieur.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions